



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

#### **Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli, le mardi 13 mars 2018 à 13h00 sous la présidence du maire, Monsieur Rolland Camiré.**

Sont également présents, les membres du conseil, Messieurs Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté et Mesdames Lise Larochelle et Josiane Perron, ainsi que Madame Julie Brousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Monsieur Sylvain Côté est absent et son absence est motivée.

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code Municipal tel que prévu au point 2 de l'ordre du jour.

#### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée s'est ouverte à 20h00.

**2018-03-068**

#### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Philippe Verly, appuyé par Madame Josiane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. **Ouverture de l'assemblée**
2. **Constataion de régularité et de quorum**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour \***
4. **1ere période de question du public**
5. **Réglementation**
  - 5.1. 2018-03 – Règlement d'emprunt Aqueduc route 249 et rang 10
  - 5.2. 2018-08 – Avis de motion – Règlement d'emprunt RIRL An 2
  - 5.3. 2018-08 – Projet de règlement – Règlement d'emprunt RIRL An 2
6. **Administration**
  - 6.1. Modification du système informatique – Serveur problématique
7. **Loisirs**
  - 7.1. Demande de subvention dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants
8. **Voirie**
  - 8.1. PAARMM 2017-2018 – Réalisation des travaux dans le Rang 10
9. **2e période de question du public**
10. **Levée de l'assemblée**

#### **5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen est présent et une question est posée.

M. Philippe Laplante

- Pourquoi une réunion extraordinaire aujourd'hui?

#### **5. RÉGLEMENTATION**



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

### **5.1. 2018-03 – PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT D’EMPRUNT AQUEDUC ROUTE 249 ET RANG 10**

Le point est remis à une séance prochaine.

### **5.2. 2018-08 – AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D’EMPRUNT RIRL AN 2**

Le point est remis à une séance prochaine.

### **5.3. 2018-08 –PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT D’EMPRUNT RIRL 2**

Le point est remis à une séance prochaine.

## **6. ADMINISTRATION**

**2018-03-069**

### **6.1. MODIFICATION DU SYSTÈME INFORMATIQUE – SERVEUR PROBLÉMATIQUE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Val-Joli a plusieurs ordinateurs qui sont tous branchés au réseau informatique municipal localisé sur un ordinateur serveur qui contient tous les fichiers et que sans ce lien, aucun autre ordinateur ne peut fonctionner;

**ATTENDU QUE** la Municipalité offre aussi le service de Rôle en ligne pour les professionnels et que ce service demande à ce que le serveur soit accessible et fonctionnel 24hrs/24, 365 jours par année;

**ATTENDU QUE** la directrice générale utilise présentement l’ordinateur serveur comme son ordinateur de travail;

**ATTENDU QU’** en étant utilisé à tous les jours, l’ordinateur demande d’être mis à jour et entretenu afin de rester fonctionnel, rapide et surtout pour le protéger des virus puisqu’il a un lien direct et constant avec Internet;

**ATTENDU QUE** l’ordinateur a un grand besoin de mise à jour et qu’il doit être envoyé en réparation pour une période approximative d’une semaine;

**ATTENDU QUE** cela représente une semaine sans ordinateur pour les employés municipaux et surtout une semaine sans entrée de factures ni encaissement de taxes;

**ATTENDU QUE** le technicien informatique externe suggère d’acheter un ordinateur pour l’utilisation de la directrice générale et la transformation de l’ordinateur actuel qui est très puissant, en serveur sans utilisation directe;



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

**ATTENDU QUE** cela permettrait à l'avenir de ne pas interrompre le travail des employés si une maintenance devenait nécessaire ou du moins la minimiser, de ne pas avoir à faire autant de mises à jour, de restreindre l'accès direct à Internet et ainsi minimiser les possibilités d'infection par des virus et d'éloigner le cyber accès des renseignements personnels contenus dans l'ordinateur serveur;

Il est proposé par Monsieur Philippe Verly, appuyé par Monsieur Raymond Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE faire l'achat d'un ordinateur régulier pour le travail à temps plein de la directrice générale et de cesser l'utilisation du serveur comme ordinateur de travail.

D'acheter une tour sans écran pour l'utilisation de la directrice générale, au coût de 978.55\$ taxes et installation incluses et de réutiliser l'écran existant.

### 7. LOISIRS

#### 7.1 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS

Le point est remis à une séance prochaine.

### 8. VOIRIE

2018-03-070

#### 8.1. PAARMM 2017-2018 – RÉALISATION DES TRAVAUX DANS LE RANG 10

**ATTENDU QUE** la municipalité de Val-Joli a obtenu confirmation d'une subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal à la hauteur de 14 151\$;

**ATTENDU QUE** les voie de circulation priorisées devaient être les rues Bellevue, Falaise, Saint-Antoine, Thomas-O'Donnell et Patrice;

**ATTENDU QUE** les travaux autorisés étaient principalement des projets de ponceau et d'asphalte mécanisée;

**ATTENDU QUE** le projet de ponceau n'a pu être réalisé en 2017 et a dû être remis à 2018 pour permettre au principal citoyen touché et à la Municipalité de visualiser la situation en période de dégel et de fonte des neiges;

**ATTENDU QUE** les travaux d'asphalte mécanisée prévues sur la rue Saint-Antoine n'ont pas été réalisés et que l'argent a été utilisée pour payer la différence des dépenses d'un changement de ponceau à réaliser dans le rang 10, avant le commencement des travaux de RIRL An 1 qui ont été approuvés par le MTMDEQ en octobre 2017 et réalisés en octobre et novembre 2017;



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

**ATTENDU QU'** une demande de transfert de projet a été envoyée, acceptée et confirmée par le bureau de la Députée Karine Vallières;

**ATTENDU QUE** les travaux de changement de ponceau devant le 621, Rang 10 pour un montant de 14 674.86\$, qui ont été réalisés à l'automne 2017 sont acceptés comme faisant partie des travaux acceptés pour 2017;

Il est proposé par Madame Josiane Perron, appuyée par Madame Lise Laroche et résolu à l'unanimité d'informer le bureau de la Députée Madame Karine Vallières du transfert de travaux pour 2017, de l'ajout à notre planification d'un remplacement de ponceau dans le rang 10 et de la réalisation de ses travaux au montant de 14 674.86\$, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

### 9. 2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS

Un seul citoyen est présent et aucune question n'est posée

2018-03-071

### 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly

De lever cette séance à 14h05.

La prochaine séance régulière du conseil se tiendra le lundi, le 9 avril 2018 à 20h00.

Proposition adoptée

\_\_\_\_\_  
Rolland Camiré  
Maire

\_\_\_\_\_  
Julie Brousseau  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

### RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Signé à Val-Joli en date du \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Rolland Camiré, maire